

Fisheries and Oceans Canada / Pêches et Océans Canada
ADDENDUM ONE / ADDENDUM UN
April 14, 2019 / 14 avril 2019

F5211-180715

**Standing Offer for Marine and Civil Engineering Services in New Brunswick / Offre à commandes
pour les services d'ingénierie maritime et civil au Nouveau-Brunswick**

Question #1

Regarding Mandatory Requirements – M1 Licences/Certifications:

Are looking for a copy of our company's "Certificate of Authorization" or do you require a proof of registration for each individual engineer that is written into the proposal?

Response #1

Please provide a copy of the company's Certificate of Authorization. Proof of registration of individual engineers is not required.

Question #1

En ce qui concerne les exigences obligatoires – O1 - Permis et attestations :

Vous cherchez une copie du « certificat d'autorisation » de notre entreprise ou vous avez besoin d'une preuve d'enregistrement pour chaque ingénieur qui figure dans la proposition?

Réponse #1

Veuillez fournir une copie du certificat d'autorisation de l'entreprise. Il n'est pas nécessaire de fournir la preuve d'enregistrement de chaque ingénieur.

RATED REQUIREMENTS:

2.1 RATED REQUIREMENTS

R3 Past Experience

To be deleted:

3. In-house personnel means personnel within the Proponent's organization (see definition of Proponent in General Instructions GI 1). Past expertise and experience of personnel not within the Proponent's (or joint venture Proponent's) organization will not be considered in the evaluation.

EXIGENCES COTÉES :

2.1 EXIGENCES COTÉES

C3 Expérience passée

Supprimer :

3. Le personnel à l'interne désigne le personnel au sein de l'organisation du promoteur (voir la définition du promoteur dans les instructions générales IG 1). L'expertise et l'expérience passées du personnel ailleurs que chez le promoteur (ou ailleurs que dans la coentreprise) ne seront pas prises en compte dans l'évaluation.